



# Préfète de la Nièvre



Nevers, le 18 décembre 2019

## COMMUNIQUE PRESSE

---

*Rencontre du 18 décembre 2019 entre la préfète de la Nièvre, les élus du parc naturel régional du Morvan et les professionnels de la filière bois pour accompagner l'adaptation de la sylviculture morvandelle au changement climatique et aux attentes sociétales*

---

Le climat change et la société évolue. La forêt assure de nombreuses fonctions utiles à tous (stockage de carbone, préservation de la qualité de l'eau, paysage, etc.) et sa gestion doit s'adapter à ces nouvelles attentes légitimes. Elles sont le résultat d'une prise de conscience dont on ne peut que se féliciter. Mais ces évolutions sylvicoles doivent aussi tenir compte des enjeux économiques de la filière forêt-bois régionale, du nombre d'emplois qu'elle génère, de la richesse qu'elle produit.

Actuellement, l'attention se focalise sur la question des coupes rases. Si la sylviculture de demain y aura moins recours, elles resteront indispensables lorsque le forestier se trouvera dans une impasse, notamment sanitaire, comme on l'observe actuellement suite aux attaques de scolytes sur épicéa. Et les coupes rases ne sont qu'une modalité de récolte. Elles ne représentent qu'un aspect d'une question plus fondamentale qui est celle de la gestion durable de la forêt à l'heure du changement climatique. Le renouvellement des peuplements en est un autre, et il est tout aussi stratégique.

L'Etat est pleinement conscient du poids de ces enjeux et souhaite s'engager, loin des postures et de toute langue de bois, dans la recherche de solutions réalistes en relation avec les élus régionaux et locaux, le parc naturel régional du Morvan, et les acteurs de la filière. Mais cela suppose en préalable l'établissement d'un dialogue constructif entre partenaires, hors de tout rapport de force.

Pour établir ce dialogue et encourager la transition sylvicole dans le territoire du Parc du Morvan, la préfète de la Nièvre a souhaité venir à la rencontre des élus du parc et des acteurs de la filière ce 18 décembre 2019, avec un double objectif :

- Montrer, à travers des témoignages d'acteurs de la filière forêt-bois qui utilisent la ressource forestière du Morvan, que les représentants de la filière ont bien conscience de la nécessité de faire évoluer la sylviculture, et qu'ils ont des pistes pour y parvenir.
- Expliquer le travail partenarial que l'Etat souhaite voir aboutir entre le parc naturel régional du Morvan et la filière forêt-bois, pour faciliter la mise en œuvre de ces évolutions. Ce travail partenarial est essentiel pour définir collégialement les zones sur lesquelles les efforts doivent être portés en priorité (zones les plus sensibles), et pour se doter de nouvelles mesures de gestion sylvicole adaptées (relevant de la recommandation et de l'obligation). En parallèle, l'Etat pourra expertiser la possibilité de redéfinir le seuil d'autorisation de coupe sur les zones qui auront fait l'objet d'un accord à l'issue de ce travail partenarial.

En terme de calendrier, il est nécessaire d'aller vite. Le travail de cartographie des zones les plus sensibles se tiendra en janvier et février 2020, avant de s'atteler à la définition de mesures de gestion sylvicole pour la fin du mois de juin 2020.

Le respect de ces échéances permettra d'intégrer dans le futur schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) qui sera élaboré au second semestre 2020 par le centre régional de la propriété forestière (CRPF) les enjeux du territoire du Morvan relatifs au changement climatique et aux nouvelles attentes sociétales.

**Contacts presse :** *Bureau de la communication et de la représentation de l'Etat*  
*Anne Morel/Lucie Bosquet/Stéphanie Cannel*  
*Tel : 03 86 60 70 88 / 70 91/70 11*  
*Courriel : [communication@nievre.pref.gouv.fr](mailto:communication@nievre.pref.gouv.fr)*